Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 035-213502263-20261022-DEL_90_2026-DE

ARRONDISSEMENT
Saint-Malo

COMMUNE
PLEUGUENEUC

EXTRAIT DU PROCÈS - VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2026

Nombre de conseillers en exercice : **19**
Nombre de conseillers présents : **16**
Nombre de conseillers de votants : **19**

Date de la convocation : **08 octobre 2026**
Date d'affichage de la convocation : **08 octobre 2026**

L'an deux mil vingt-six, le treize du mois d'octobre à dix-neuf heures quinze minutes, le Conseil Municipal de PLEUGUENEUC, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après la convocation légale, sous la présidence de Mme CAZIN Mireille, Maire.

Étaient présents : CAZIN Mireille, Maire, BESSIN Pascal, BLAISE Estelle, GASCOIN Laurence, FIZELIER Christelle, GALLAIS Luc, HEUDES Estelle, LAURENT Eliane, LEMARIÉ Maxence, LÉVÊQUE Mickaël, MODESTE Benoît, NIVOLE Nathalie, ROULOIS-MASSON David, ROQUET Chantal, ROUX Sébastien et THARAULT Léa.
Absents excusés : LEBAS Sophie (a donné procuration à LAURENT Eliane), DUBUC Frédéric (a donné procuration à BLAISE Estelle) et MARIE Philippe (a donné procuration à GALLAIS Luc).
Absent : Néant

Un scrutin a eu lieu ; Mme HEUDES Estelle a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

N°90-2026 PROTECTION RISQUE PRÉVOYANCE VIA LE CONTRAT GROUPE DU CDG35
Nomenclature : 1.4 Autres types de contrats

Vu la délibération n°05-2025 du 21 janvier 2025 fixant la participation employeurs à 25 € / agent à temps complet,
Vu la délibération n°60-2026 du 02 juin 2026 sollicitant l'avis du CST en vue d'adhérer à la convention de participation risque prévoyance proposée par le CDG35 à partir du 1er janvier 2027,
Vu l'avis favorable reçu par TERRITORIA Prévoyance pour rejoindre le dispositif aux conditions tarifaires standard,
Vu l'avis favorable délivré par le Comité Social Territorial départemental en date du 24 septembre 2026 (avis n°32140202),

Mme le Maire rappelle à l'Assemblée que la commune a souhaité adhérer au contrat groupe du CDG35 à compter du 1er janvier 2027 pour la prévoyance complémentaire (maintien de salaire). Les garanties proposées sont plus intéressantes pour les agents et les évolutions tarifaires contractuelles sont encadrées et plafonnées.

Entendu cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'adhérer à la convention de participation risque prévoyance proposée par le CDG35 dès le 1er janvier 2027 (TERRITORIA Prévoyance et AlterNative Courtage),
- **CONFIRME** que la participation employeur est fixée à 25 € / agent à temps complet,
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.
Fait à Pleugueneuc, le 13 octobre 2026

Le Maire,
Mme CAZIN Mireille